



# Loi Vidal :

## Effets et conséquences sur les étudiants et les personnels

Le 12 décembre passera en première lecture à l'Assemblée nationale le projet de loi Vidal accompagné du plan étudiant.

La loi n'est toujours pas votée mais, sûr de lui, le ministère a d'ores et déjà dit aux établissements comment tout allait se passer et anticipe l'adoption de la loi pour mettre en place la sélection après le bac.

**Sous couvert « d'accompagnement à la réussite », de nouvelles mesures sont projetées concernant les conditions d'accès à l'enseignement supérieur. La sélection est officialisée dès l'entrée à l'université. Le bac est liquidé comme premier grade universitaire ouvrant droit à l'enseignement supérieur dans la formation et l'établissement au choix de l'étudiant, avant une réforme qui projette de le remettre en cause en tant que tel.**

### Tri sélectif, ségrégation sociale

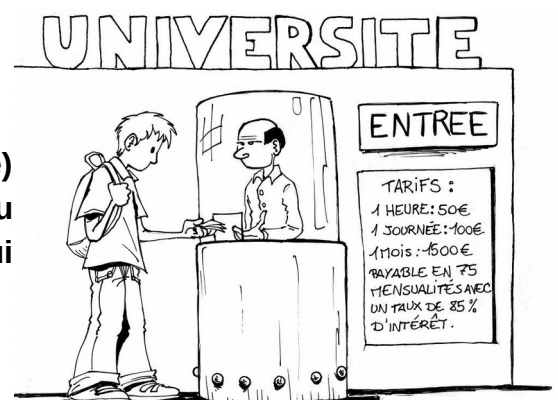
Après avoir,

- affiché une massification du bac sans moyens,
- demandé aux établissements d'absorber cet afflux des étudiants sans aucun moyen humain ou financier,
- raccourci la formation au bac professionnel et plus généralement organisé la casse de l'école,

**voici venu le temps de faire reposer les causes et les conséquences de l'échec sur les étudiants et leurs familles, ainsi que sur leurs enseignants !**

Il est choquant de reprocher à ces jeunes de milieux populaires, déjà écartés de la culture académique et relégués dans un enseignement technique et professionnel raccourci et dévalorisé, de ne pas avoir les « attendus » culturels, alors que tous les efforts n'ont pas été faits pour leur permettre d'acquérir les mêmes connaissances et la même culture que les enfants des couches privilégiées.

**Une fois cette sélection (en grande partie sociale) réalisée, le gouvernement demande aux personnels du supérieur de s'y adapter, en écartant les jeunes qui iraient à un échec certain.**



## Les capacités d'accueil

Il est demandé aux établissements, pour chacune de ses formations, de faire remonter pour fin décembre ses capacités d'accueil.

**Ce projet de loi organise la fermeture de l'accès de droit des bacheliers à l'enseignement supérieur : la fin du droit aux études supérieures pour tous.**

### **DROIT À TOUT BACHELIER D'ALLER DANS LE SUPÉRIEUR**

Le texte dit : « Lorsque l'effectif des candidatures **excède les capacités d'accueil** d'une formation, **les inscriptions sont prononcées par le président** ou directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil, après vérification de la cohérence **entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation initiale ou ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation** ».

**Les établissements sélectionneront donc leurs étudiants en étant en concurrence les uns avec les autres sur l'ensemble du territoire. Les « capacités d'accueil » sont fixées entre l'autorité administrative (rectorat) et les directions d'établissement après une « concertation » : c'est la CASSE du cadre national et le diplôme ne suffit plus, il s'agit de « prouver » motivation et compétence !**

Au sein de chaque filière de chaque université, sont en effet prévus à terme des cursus différenciés, pour simplifier à trois vitesses : la licence normale (trois ans), une licence accélérée (deux ans) ou bien renforcée, qui sera de fait elle-même sélective et ne pourra que dévaloriser la licence classique, et enfin une licence à vitesse réduite (quatre ans) ou bien à dispositifs spécifiques, obligatoire pour certains étudiants.

Il est à craindre, de plus, que dans chaque établissement une partie des maigres moyens viennent se concentrer plutôt sur les cursus renforcés au détriment de la licence classique et de la licence ralentie, sans compter le risque de rendre payants, à terme, les cursus rapides ou renforcés.

*Effet induit : réduction du nombre de places, effectifs contraints dans toutes les licences et possible augmentation des frais de scolarité.*

## **REFUS DE LA SÉLECTION REFUS DE LEUR EXCELLENCE**

**Un tsunami dans les services de scolarité et secrétariats pédagogiques**

**718 890 candidats au BAC en 2017 – 641 700 reçus , 10 vœux par bachelier en 2018**

**133 257 personnels BIATSS / 57 000 enseignants – chercheurs**

Sans ordonnancement des vœux,

- Comment connaître les préférences des étudiant.es ?
- Parcours Sup n'affectant plus les étudiant.es, le processus d'affectation va être ralenti et se faire en de multiples étapes qui vont exiger le traitement de tous les dossiers par les différents établissements.

Le risque est grand :

- De démoraliser plus de lycéen.nes.
- Du possible blocage de la nouvelle application et la non affectation des lycéen.nes dans la filière de leur choix provoquera de multiples traitements manuels gérés dans l'urgence par les personnels.

**Sans augmentation du nombre de places et le recrutement de personnels en nombre suffisant, l'affectation des lycéen.nes ne sera pas meilleure !**

En raison du nombre de dossiers à traiter dans une période courte, il faut s'attendre à une surcharge de travail et à l'allongement du traitement des dossiers. Comme pour les masters, en cas de non affectation, la gestion des « conflits » sera géré par le rectorat et le nombre d'inscriptions en novembre va exploser...

Enfin, les bacheliers sur le carreau deviendront une manne pour les services marchands et organismes de formation privés.



### **Le leurre des moyens**

Des moyens sont annoncés, non pas pour améliorer les conditions d'étude, mais pour mettre en place la sélection.

#### **Sélection en licence :**

2000 contrats civiques sont prévus pour empêcher les étudiant.es d'étudier dans leur filière !

#### **Sélection en master :**

- un concours à l'entrée (dossier, écrit et entretien !)
- possibilité de faire un recours : va et vient entre les universités et le rectorat. Encore des étudiants inscrits en novembre.

Du coup, risque de voir se multiplier des diplômes universitaires ou certificats universitaires proposés en lieu et place des inscriptions normales avec tarif formation continue...

## Rôle et mission des personnels : mal travail, sur-travail et précarité

La mise en place des deux professeurs principaux avec changement de mission : il ne s'agit plus de conseiller l'élève mais de participer aux côtés des proviseurs à la mise en place de la sélection.

Avis d'un conseil de classe : comment nos collègues du secondaire auraient-ils les moyens de donner un avis véritablement avisé sur chacun des 10 choix de chacun des 30-40 élèves de leur classe ?

- Le gouvernement dit vouloir aider à l'orientation... Mais il ne revient pas sur la destruction en cours des CIO et du corps des conseillers d'orientation/psychologue. Ces structures et leurs personnels sont les plus à même pour conseiller les bacheliers pour leurs futures études.

Il en est fini de l'algorithme APB, qui serait source de tous les dysfonctionnements, voici le temps d'un « vrai » accompagnement : Parcours Sup !

Comment ? QUI ? Il est question d'organiser l'examen des dossiers, des entretiens, des épreuves en amont de l'inscription en L1 : avec quels moyens humains et organisationnels ?

Aucun algorithme ne pourra à lui seul résoudre le problème des filières mises sous tension du fait du manque d'orientation et de présentation du contenu des filières, du manque de moyens humains et financiers (construction et entretiens des locaux, recrutement des personnels...).

**Il faut adapter et augmenter les moyens matériels et humains pour accueillir les étudiant.es dans la filière de leur choix.**

Face à la masse de candidatures (empilement des fiches avenir), le risque est grand de renforcer la hiérarchisation pré-supposée des filières de bac et la renommée des établissements du secondaire.

Il est question de parcours spécialisés, individuels, d'une licence en 4 ans :

Mise en place d'une année zéro et ce, dès la rentrée prochaine ! Tapage médiatique autour d'un suivi personnalisé, refonte de maquettes des formations, pour mieux s'adapter à l'individu : sans possibilité, en deux mois d'une réelle réflexion pédagogique, l'année 0 ou le suivi remédiation n'est qu'un effet d'annonce. Le risque est grand **d'un recours abusif à encore plus de précaires pour assurer des CM, TD et TP dans les solutions à la carte** qui se présenteront pour des pré-L1 ou L1.

**Non à la destruction des universités publiques**

**Non à la casse des formations, des diplômes nationaux**

**Non à la destruction du statut des personnels**

**Pour un service public national d'enseignement supérieur et de recherche, démocratique, laïque et émancipateur, la CGT FERC Sup appelle l'ensemble des personnels et des étudiant.es à se mobiliser pour refuser cette loi, véritable contre-projet de société.**